

Biodiversité : j'agis maintenant!



François JOPPIN

Candidat-e aux municipales 2020

De la commune de PLAPPEVILLE

Représentant la liste PLAPPEVILLE AUTREMENT
S'engage pour la biodiversité.

Je m'engage à mettre en place durant mon mandat l'ensemble des mesures suivantes en mobilisant l'expertise des associations :

Créer des mares
Planter des haies
Réhabiliter des vergers
Planter des arbres en milieu urbain
Aménager les espaces non utilisés des bâtiments communaux en faveur des espèces sauvages menacées (Ex : Chouettes, Hirondelles, Chauves-souris)
Ne plus augmenter la surface de sols artificialisés
Laisser une partie du territoire communal en libre évolution
Ne pas tailler, élaguer ou abattre des arbres ou des haies en période de nidification des oiseaux
Préserver une prairie sauvage
Préserver les milieux hypogés (souterrain, grotte, cave) et leur accessibilité à la faune sauvage et y limiter le dérangement causé par l'Humain
Préserver les espèces présentes sur la liste rouge des espèces menacées dans les communes non soumises au régime des Associations Communales de Chasses Agréées
Agir pour toutes les abeilles : limiter les ruches domestiques et préserver et redonner sa place au paysage végétal
Participer à la prise en charge des animaux sauvages en détresse
Désartificialiser les cours de récréation des écoles
Interdire la circulation sur les chemins communaux pour les loisirs motorisés
Ne plus utiliser de pesticides et d'herbicides dans les cimetières
Organiser des animations nature annuelles dans la commune (scolaire et grand public)
Faire assister son conseil municipal à des conférences naturalistes
Faire des campagnes de communication sur les réglementations biodiversités applicables à toutes les citoyen:nes
Organiser un événement public en faveur de la biodiversité

Biodiversité : j'agis maintenant!

Réaliser un inventaire de la biodiversité (programme type ABC)

Intégrer la biodiversité dans la gestion du petit patrimoine communal (lavoir, mur en pierre sèche, fontaine)

Imposer un cahier des charges intégrant une mesure agro-environnementale dans les baux de location des parcelles agricoles appartenant à la commune

Mettre en place une gestion différenciée pour la biodiversité des bords de chemin et des espaces verts

Faire apparaître une ligne budgétaire propre à la préservation de la biodiversité dans le budget municipal

Signature :